

Avis de sortie – Prévoyance professionnelle obligatoire

A compléter par la personne assurée

Prénom : _____ Nom : _____
Date de naissance : _____ Sexe : Masculin Féminin
No. AVS (NSS): 756. _____ Etat civil : _____
Email : _____ Téléphone : _____
Rue : _____
NPA, lieu : _____

- 1 **Vous avez un nouvel employeur** et vous demandez le transfert à votre nouvelle institution de prévoyance. Veuillez fournir les informations suivantes et joindre un bulletin de versement pour le transfert de votre avoir.

Nom et adresse du nouvel employeur : _____

Coordonnées de paiement de la nouvelle institution de prévoyance

Nom et adresse de l'institution : _____
IBAN (max. 34 chiffres) : _____
Banque / Poste (nom, lieu) : _____

- 2 **Vous n'avez pas de nouvel employeur** actuellement et vous demandez le transfert de la prestation de libre passage sur une police ou un compte de libre passage. Veuillez fournir une copie du formulaire d'ouverture du compte de libre passage, ainsi que les coordonnées de versement du compte.

Coordonnées de paiement de la Fondation de libre passage

Nom et adresse de l'institution : _____
IBAN (max. 34 chiffres) : _____
Banque / Poste (nom, lieu) : _____
Titulaire du compte : _____

- 3 **Vous travaillerez probablement l'an prochain pour le même employeur**

La Fondation Rurale de prévoyance est autorisée à conserver pour une durée limitée la prestation de libre passage. Le transfert auprès d'une autre institution de prévoyance ou institution de libre-passage reste possible en tout temps

Sans réponse de l'assuré, la prestation de libre-passage sera transférée sur un compte de libre-passage au nom de l'assuré auprès de la Fondation Institution Supplétive, en conformité avec l'art. 4 LFLP.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

Demande de versement en espèces de la prestation de sortie

Vous devenez indépendant(e) (au sens de l'AVS et activité principale).

Documents : Copie de l'attestation de la caisse de compensation AVS.

Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays non-membre de l'UE/AELE.

La totalité de la prestation de sortie, déduction faite de l'impôt à la source, peut être versée sur votre compte privé.

Documents : Attestation de départ de votre commune, attestation de résidence du nouveau domicile, pour les ressortissants étrangers : attestation d'annulation du permis de travail/séjour.

Vous quittez définitivement la Suisse pour un pays membre de l'UE/AELE.

Votre prestation de sortie part obligatoire ne peut être transféré sur votre compte privé en respect des accords bilatéraux avec l'EU/AELE. Si vous n'êtes pas assujetti(e) à l'assurance sociale obligatoire dans votre nouveau pays de résidence, vous pouvez demander le versement en espèces de la totalité de la prestation de sortie (prestation de sortie part obligatoire, y compris la partie sur-obligatoire). Vous pouvez télécharger le formulaire nécessaire pour prouver que vous n'êtes plus assujetti(e) aux assurances sociales dans le nouveau pays de résidence sur le site Internet de l'organe de liaison du Fonds de garantie LPP : <https://sfbvg.ch/fr/>

Documents : Attestation de départ de votre commune, attestation de résidence du nouveau domicile, attestation de non-assujettissement du Fonds de garantie LPP, pour les ressortissants étrangers : attestation d'annulation du permis de travail/séjour.

Votre prestation de sortie est inférieure au montant annuel de vos cotisations (art.5 LFLP)

Coordonnées de paiement

IBAN (max. 34 chiffres) :

Banque / Poste (nom, lieu)

Titulaire du compte :

Code SWIFT/BIC :

Documents à fournir pour tous les cas : Extrait d'état civil de moins de 3 mois, copie de la pièce d'identité ou du passeport. La Fondation se réserve le droit de demander d'autres documents si nécessaire.

Lieu et date

Signature de la personne assurée

Accord du conjoint ou du partenaire enregistré en cas de retrait du capital

Le/la soussigné(e) consent au versement de l'avoir de vieillesse sous forme de capital

Nom, prénom, date de naissance :

(Veuillez transmettre une copie de la pièce d'identité/passeport du conjoint)

Lieu et date

Signature du conjoint

Authentification de signature du conjoint obligatoire si le capital excède CHF 1'000.00 (Notaire, collaborateur FRP, conseiller Prométerre)

Lieu et date

Nom en toutes lettres et signature de la personne autorisée

Ce document valablement complété et signé, ainsi que les éventuelles annexes, sont à retourner à:

Fondation rurale de prévoyance
Av. des Jordils 1
Case postale 1080
1001 Lausanne
ou frp@prometerre.ch